



Le 11 novembre 2009

Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 6 octobre 2009 concernant le projet de parc éolien du lac Alfred (3211-12-154).

Vous trouverez ci-joint l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant la seconde série de réponses du promoteur aux questions et commentaires qui lui ont été adressés.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418-627-6256, poste 3115.

Veillez accepter, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Grenier".

Marcel Grenier

MG/GL/dp

p. j. (Fiche technique)



**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT  
DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DU LAC ALFRED**  
Avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

NR/20091008-30 – VR/3211-120-154

---

## 1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sollicite l'avis du MRNF sur la recevabilité de la deuxième série de réponses du promoteur (volume 6) concernant les questions et commentaires qui lui ont été adressés relativement à son étude d'impact.

## 2. ÉTAT DE SITUATION

- Le projet a été soumis à Hydro-Québec Distribution (HQD) dans le cadre du second appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne.
- Le projet de Saint-Laurent Énergies consiste à aménager un parc de 150 éoliennes de 2 MW pour une puissance installée de 300 MW.
- Le parc est situé sur les territoires des municipalités de Sainte-Érène, de Saint-Cléophas et de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, lesquelles sont localisées dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matapédia ainsi que sur le territoire de la municipalité de La Rédemption et du territoire non organisé Lac-à-la-Croix (MRC de La Mitis).
- Saint-Laurent Énergies a signé avec HQD un contrat d'achat d'électricité pour vingt ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2012.
- La superficie du parc éolien totalise 168,6 km<sup>2</sup>, dont 108,9 km<sup>2</sup> (64,6 %) situés en territoire public et 59,7 km<sup>2</sup> (35,4 %) en territoire privé.
- La mise en service du parc est prévue en deux phases de 150 MW chacune, soit les 1<sup>er</sup> décembre 2012 et 2013.
- Le coût du projet est évalué à 700 M\$. De ce montant, un minimum de 147 M\$ devra être dépensé dans la région de la Gaspésie et dans la MRC de Matane et un minimum de 420 M\$ devra être dépensé au Québec.
- Les redevances aux municipalités locales et régionales sont évaluées à 750 000 \$ par année.
- Les loyers annuels pour les propriétaires privés représenteront 1,25 % des revenus bruts générés par le parc éolien. À cela, s'ajoutera un loyer collectif équivalant à 1,25 % des revenus bruts générés par le parc éolien au prorata du nombre de MW installés en terrains privés et aussi en fonction de la superficie de la propriété en question.

### 3. COMMENTAIRES

#### RQC 8

Le MRNF convient que les raisons de sécurité invoquées pour l'arrêt des inventaires à l'automne sont acceptables. Toutefois, des réserves ont déjà été signalées quant à l'interprétation des résultats. Essentiellement, cela implique une absence de données non négligeables ne permettant pas d'évaluer adéquatement l'utilisation du secteur par les oiseaux de proie. De plus, les sites de dénombrement qui servent de référence sont situés sur les rives du Saint-Laurent, tandis que le site étudié est situé dans les terres où il demeure possible que la migration soit complètement différente.

Si des inventaires sont exigés pour chacun des parcs éoliens, c'est en grande partie pour tenir compte de particularités locales possibles. Dans ce contexte, on ne peut présumer de l'indice d'abondance qui aurait pu prévaloir sur le site d'étude pendant les périodes sans suivi.

En conclusion, à défaut de pouvoir fournir des données adéquates pour l'ensemble des périodes de migration, il faudrait admettre que les valeurs obtenues doivent être considérées comme étant des **valeurs minimales**.

#### RQC 47

Lors de la réalisation des suivis de mortalité, il faudra s'assurer de couvrir l'ensemble de la période de migration et éviter des périodes d'interruption dans la quête de données. Dans le cas contraire, les résultats obtenus pourraient avoir pour conséquence de sous-estimer le nombre de cas de mortalité.

Au moment de produire les rapports présentant les résultats de suivi de mortalité, les valeurs obtenues risquent encore d'être comparées à celles d'autres études. Dans ce cas, il faudrait indiquer l'effort de recherche déployé dans ces études et porter un jugement plus critique sur les valeurs ainsi obtenues.

#### RQC 63

Le promoteur doit tenir compte des commentaires formulés aux questions 8 et 47 ci-dessus.

#### Autre commentaire

Le promoteur devra s'entendre avec le bénéficiaire de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour la destination des bois avant l'exécution des travaux de prélèvement de la matière ligneuse.

#### **4. PERSONNES-RESSOURCES**

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

##### **Volet production d'électricité**

Monsieur Mathieu Roy  
Secteur de l'énergie  
Direction générale de l'électricité  
Tél. : 418 627-6386, poste 8013

##### **Volet paysages**

Madame Sonia Bernier  
Secteur des opérations régionales  
Direction des opérations intégrées  
Tél. : 418 862-8213, poste 227

##### **Volet faunique**

Monsieur Charles Maisonneuve  
Secteur des opérations régionales  
Direction de l'expertise de la faune des forêts et du territoire  
Tél. : 418 727-3710, poste 509

##### **Volet territoire public**

Monsieur Carol Lizotte  
Secteur des opérations régionales  
Direction des affaires régionales  
Tél. : 418 727-3710, poste 240

##### **Volet forestier**

Monsieur Danny Tremblay  
Secteur des opérations régionales  
Direction des opérations intégrées  
Tél. : 418 727-3710, poste 450

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable du dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au numéro de téléphone suivant : 418 627-6256, poste 3115.

Le 26 octobre 2009

